



Saint-Yves entre le riche et le pauvre

B R E I Z
S A N T E L

25 Francs.

BREIZ SANTEL

Bulletin Mensuel du

MOUVEMENT pour la PROTECTION des

MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS

(Association sous le régime de la Loi du 1^{er} Juillet 1901.

Siège social : Hôtel de Ville de Vannes).

Correspondance : G. Verdeau, Arradon (Morbihan)

Finistère : R. Le Roy, 11 bis. rue Richard, Rosporden.

Loire-Inférieure : Mlle Marot, Galerie d'Art, 18, rue Lafayette, Nantes.

Côtes-du-Nord : Michel Le Chapelier, 7, rue Brizeux, Saint-Brieuc.

Ille-et-Vilaine : Mlle Jane Godeau, 31, Bd de Metz, Rennes.

Abonnement, 1 an : 300 frs.

pour ceux qui peuvent moins : 200 frs.

**M. de Beaufond : Mouvement pour la Protection
des Monuments Religieux Bretons, Vannes, C. C. P. Nantes 1536-85.**

Le Mouvement pour la Protection des Monuments Religieux Bretons proteste avec les autres associations bretonnes contre tout découpage administratif nouveau de la Bretagne qui ne tiendrait pas compte du cadre provincial, historique et géographique, où s'inscrivent actuellement les cinq départements bretons.

SOMMAIRE

ss Ruines de Bretagne.

(Pierre Barbier).

La Sauvegarde de l'Art Français.

ss Communiqués.

« À Partir de 1959 tous les abonnés de *Breiz Santél* auront de droit l'édition avec supplément illustré ».

S. P. A.

Société Protectrice des Animaux
Hôtel de Ville, Vannes

Il y a tant d'animaux malheureux

LE REFUGE S. P. A.

près des abattoirs municipaux

les accueille tous les jours ouvrables
de 9 h. à 11 h. ou de 14 h. à 16 h. (Tél. 500)

**VOUS Y VIENDREZ CHERCHER
LE COMPAGNON QUI VOUS MANQUE**

GARAGE RICHEMONT

CONCESSIONNAIRE " PANHARD "

J. FLOCH

35-40 - RUE RICHEMONT

VANNES

Téléphone 12-10

TOURING CLUB DE FRANCE

Siège Social : 65, avenue de la Grande Armée PARIS XVI^e

TOUS RENSEIGNEMENTS touristiques, itinéraires, voyages, séjours, vous seront gracieusement donnés.

TOUS DOCUMENTS DOUANIERS (carnets de passage, triptyques), licences de camping, vous seront délivrés immédiatement,

au Bureau Régional de Rennes 13, place du Champ Jacquet
Téléphone 72.54

La Cité Bretonne d'Ille-de-France

Ker Anna

YERRES (S. & O.)

Lisez « TERRE BRETONNE » chaque semaine



OFFICE BRETON DU TOURISME

Adresse Postale : Office Breton du Tourisme, Nantes

Membres Perpétuels 10.000 frs

Membres à l'Année 2.500 frs

Abonnements seuls 500 frs

Règlements en chèques bancaires, ou C. C. P. NANTES 6.63.82

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Economique, Culturelle, Touristique

CAHIERS ARVOR

JAOUEN

2, Stræd ar Roue Gradlon

18, Bali Kergelen

2, Rue du Roi Gradlon

18, Boulev. de Kerguelen

Kemper

Lien gwiadet gant an dorn

Tissage breton à la main

Priaj ha krag Kemper

Falences et grès de Quimper

Kabigou Glao

Kabigs imperméables

Levriou Brezonek

Livres Bretons

" AUX TRAVAILLEURS "

André RAUD

22, Rue des Vierges

VANNES

Confection pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Prix Modérés

Confection pour Dames

14, Place Gambetta — VANNES



L'année 1959 amènera vers Pâques le septième anniversaire de la fondation du Mouvement pour la Protection des Monuments Religieux Bretons.

Sept ans, ce n'est peut-être pas suffisant encore pour jeter un regard en arrière, bien que d'incontestables progrès aient été faits dans notre domaine, grâce à notre Association, et grâce à d'autres.

Mais le moment est venu, toutefois, à la lumière d'une expérience qui commence à se dégager, de jeter un regard autour de nous, pour mieux repartir en avant.

C'est pourquoi ce numéro de *Breiz Santél* et ceux qui le suivront seront consacrés d'une manière plus générale au problème de la protection des monuments et de l'art religieux, à l'examen des solutions que l'on peut, voire que l'on doit, envisager. Les lecteurs de *Breiz Santél* ont souvent montré, avec leur fidélité au bulletin (et leur indulgence pour sa présentation si modeste) tout l'intérêt agissant qu'ils prenaient à ces questions : leurs suggestions seront ici, comme toujours, les très bienvenues. Enfin, nous ferons une présentation, aussi complète que possible, des différents organismes, officiels ou privés, dont la coopération pourra permettre chaque jour plus d'espoir, et triomphera un jour prochain, souhaitons-le, de la lèpre de ruines qui ronge notre pays.

G. V.

Ruines de Bretagne (1)

A de nombreuses reprises, l'attention du public et de l'administration a été attirée par la lamentable détresse des chapelles bretonnes. Des groupements se sont constitués pour leur défense : à Vannes, le *Mouvement pour la Protection des Monuments religieux bretons*, à Saint-Brieuc, l'*Association des Amis de l'Art Sacré* (2). Mais leurs moyens d'action sont malheureusement très limités, surtout au point de vue financier.

Au cours de ces dernières années, j'ai signalé, à l'occasion du Congrès de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, tenu à Guingamp en 1952, la détresse des vestiges de l'*Abbatiale Sainte-Croix* de Guingamp. Il restait alors de cet édifice le carré du transept, datant de la fin du XII^e siècle, et le chœur reconstruit au XVIII^e. Ces vestiges, convertis en grange, possédaient encore leur toiture, déjà en mauvais état, mais qui pouvait être réparée. Rien n'ayant été fait, le toit est maintenant à peu près détruit, et les restes de cette église, réduits à l'état de ruines, sont menacés de disparaître.

A ce même congrès, les participants avaient pu visiter la belle chapelle de *Saint-Gildas en Carnoët* (3), édifice du début du XVI^e siècle, dû à l'atelier de Philippe Beaumanoir. A cette époque, la toiture avait besoin de réparations urgentes, l'eau filtrant aux points de jonctions de la nef et du transept; une verrière était brisée près du maître-autel et les enfants s'y introduisaient. Une discussion s'était ouverte dans la chapelle même au sujet de son entretien. M. Waquet, archiviste du Finistère, avait proposé de transférer au musée de Quimper les statues et le mobilier

(1) L'essentiel de ce texte a fait l'objet d'une discussion lors d'une réunion organisée à Vannes, à l'Hôtel de Ville, le 4 février dernier. Les idées et suggestions exprimées en note dans la suite de cet article viennent en majorité de cette discussion.

(2) Nous avons déjà présenté ici cette Association et comptons revenir prochainement sur sa belle activité.

(3) Les Amis de l'Art Sacré des C.-d.-N. ont inscrit la restauration de Saint-Gildas à leur programme 1959.

ancien de la chapelle, qui eut été ensuite vouée à l'abandon et à la ruine. Pour ma part, détestant par principe les entassements d'objets hétéroclites dans des musées poussiéreux, ce qui est absolument contraire à la logique et à la destination des objets collectionnés, quand on peut, et même *quand on doit*, les conserver dans le cadre pour lequel ils ont été créés (seuls les musées lapidaires anciens peuvent avoir une raison d'être), je m'étais alors résolument opposé à ce projet et j'avais émis l'opinion qu'il était plus raisonnable de faire au toit les quelques réfections nécessaires et de réparer le vitrail brisé pour conserver dans son intégrité première cette chapelle, dotée de son mobilier.

Je m'étais déjà opposé à un projet semblable, que M. O.-L. Aubert avait proposé dans la revue « Bretagne » et qui consistait à créer un musée à Saint-Brieuc, et j'avais alors publié une note à ce sujet dans les « Pierres de France », n° 2, de mars 1937, note intitulée « *Au secours des Chapelles Bretonnes* » (1).

(1) Voici déjà soulevée une question capitale : *La conservation du mobilier des chapelles*, spécialement des statues de saints. Il est certain que le mauvais état de tant de nos chapelles a pour première conséquence la plus ou moins rapide dégradation de ce qui se trouve sous leurs toits en lambeaux. Pas un membre de *Breiz Santel* ne songerait à blâmer la prise de position de M. Barbier : « Songeons à entretenir nos chapelles au lieu de songer à abriter ailleurs leur mobilier. D'abord parce que ce mobilier, ces saints, ont été faits pour être mis dans telle chapelle, et non pour s'en aller ailleurs ; ensuite par ce que si la solution de facilité qu'est le transfert des statues et l'abandon du bâtiment se profile dans notre esprit, nous aurons « la flemme » (soyons francs !) d'en chercher d'autres, et tout ira de mal en pis ». Toutefois, quand M. Aubert (fondateur de cette irremplaçable « *Bretagne Touristique* », et qui voulait, dès 1924, un Mouvement pour la Protection des Monuments Religieux Bretons) ou le regretté M. Waquet membre de notre Comité finistérien (que son dévouement au Musée Breton de Quimper n'a jamais écarté des problèmes d'entretien et de restauration des sanctuaires encore réparables) proposent de mettre ces statues à l'abri ailleurs, au lieu de les laisser pourrir dans des chapelles temporairement, ou définitivement, qui sait, abandonnées, ils ne sont ni des défaitistes ni des pillards.

Il y a certes une beauté mélancolique dans l'agonie de ces vieux saints qui restent dans leurs nefs sabordées, comme tant des loups de mer qui les ont vénérés, mais nous aurons assez de torts vis-à-vis des générations futures pour avoir laissé périr en cinquante ans l'héritage architectural de cinq à six siècles sans avoir encore celui de n'avoir même pas préservé les chefs-d'œuvre de la sculpture populaire bretonne.

Bien que l'entretien, ou la restauration, si dure soit-elle à effec-

Or, aucune réparation n'a paraît-il, été effectuée depuis lors à la chapelle Saint-Gildas, dont l'état, naturellement, aurait empiré.

En septembre 1957, à l'occasion du Congrès de la même Société, tenu à Lannion, et tout récemment, en mai 1958, j'ai été amené à visiter les quelques 80 monuments trégorrois que je décris dans l'ouvrage que je viens de terminer sur l'ancien évêché de Tréguier. Au cours de ces visites, j'ai pu constater le mauvais état d'entretien de plusieurs des chapelles que j'étudiais, et même de certaines chapelles, pourtant classées « monuments historiques ».

D'autre part, dans certaines d'entre elles, à *Langoérat* en

tuer, des chapelles doit rester notre but primordial, chaque fois que l'état de celles-ci l'impose, il ne faut pas, semble-t-il, hésiter à mettre à l'abri le mobilier. Essayons seulement de faire de cet enlèvement un coup de fouet psychologique pour les gens du lieu, qui les déterminera peut-être à un sursaut d'énergie.

Où mettre ces statues ? Il est impossible d'énoncer une règle fixe. La garde plus ou moins provisoire du Maire ou du Recteur, une autre chapelle, l'église paroissiale, le Musée, etc., sont autant de solutions d'espèce, que l'on ne peut recommander dans tous les cas. La garde du Maire ou du Recteur peut fort bien se transformer, à tout le moins, en oubli et pourriture discrète dans quelque coin ; l'exposition dans un musée mutilé moralement les statues en leur enlevant leur caractère sacré, du moins assez souvent, et les mutilé parfois optiquement en accusant leurs « défauts » ; le rassemblement dans une « chapelle-musée » est meilleur pour les statues, mais il trahit la nature même d'une chapelle, qui n'est pas du tout d'être un musée. Les risques de pertes irréparables en cas d'incendie, par exemple, augmentent d'ailleurs, évidemment, avec le rassemblement des objets : on l'a vu à Saint-Jean du Doigt, il y a quelques années, quand brûla l'église, où le mobilier de plusieurs chapelles ruinées était recueilli. Le reclassement dans une autre chapelle, le cas échéant, si celle-ci peut accueillir une ou deux statues de plus, serait encore peut-être, en cas d'abandon définitif du sanctuaire d'origine, la meilleure solution. Bien que l'on conçoive très bien le désir des paroissiens d'un endroit de conserver dans leur paroisse les statues mises à l'abri, on peut souhaiter la création d'une sorte de « pool » qui faciliterait le reclassement des statues et autres pièces de mobilier (voire de pierres intéressantes, fleurons, etc.) même en dehors de chaque commune. Grâce à la bienveillance de M. Francis Decker, maire de Vannes, *Breiz Santél* commence actuellement une expérience analogue. Cette question se rapproche d'ailleurs de celle du transfert de certaines chapelles, procédé qui n'est pas à généraliser systématiquement, *loin de là*, mais a déjà donné quelques heureux résultats. On a vu notamment la chapelle de Saint-Maudez en Nizon, ruinée, reconstruite au Pouldu, et, ces semaines-ci, la pauvre chapelle de Saint-Herbot en Trévoux, dont nous avons déjà signalé l'abandon voici quelques années, est partiellement réemployée dans les travaux d'agrandissement de l'église Notre-Dame des flots, à Léchiagat.

Kermoroc'h, à *Avaugour* en *Saint-Pever*, à *Saint-Nicolas* en *Plufur*, on peut emporter à volonté des statues ou des objets mobiliers.

Notre-Dame de Langoérat, sur un placître dans le hameau, est accompagnée d'un joli petit calvaire à personnages. La chapelle, construite en 1373 par les seigneurs du Perrier, est pratiquement abandonnée ; la porte latérale sud est fermée par un bout de fil de fer ; on peut donc y pénétrer à l'insu de quiconque et emporter, d'ailleurs dans l'indifférence des habitants, ce qui reste de statues anciennes ; le désordre règne à l'intérieur ; elle est en très mauvais état et ne tardera pas à s'écrouler.

À *Avaugour*, siège d'un fief célèbre, le clef de la chapelle est détenue dans une ferme voisine, à 200 mètres. On la donne au visiteur. Si celui-ci est un antiquaire peu scrupuleux ou même simplement un collectionneur avisé, il peut mettre dans sa voiture, stationnée à côté de la chapelle, ce qu'il lui plaît d'emporter. Cette belle chapelle des XIV^e et XV^e siècles est aussi en très mauvais état. Désordre et saleté règnent à l'intérieur. Les oiseaux y pénètrent par les vitraux brisés. Le remarquable sacraire en bois sculpté qui orne l'angle Nord-Est est dans un état d'abandon lamentable. Le groupe de la Trinité qui le surmonte est descendu et posé au milieu de la nef, on se demande pour quelle raison. Pourquoi une telle incurie pour une chapelle connue et signalée aux touristes par des plaques indicatrices, et à laquelle conduit une route neuve et goudronnée ? Est-ce pour leur montrer comment on laisse disparaître en France notre patrimoine artistique, autrefois si riche ?

La chapelle de *Saint-Nicolas* en *Plufur*, n'est guère mieux traitée, bien que, est-il précisé sur les pancartes l'indiquant, elle soit classée monument historique (1). Son entretien laisse

(1) Il est en effet très choquant — et les exemples de cet état de chose ne manquent malheureusement pas — de voir qu'un monument inscrit ou classé à l'inventaire des « Monuments Historiques » est mal entretenu, ou même en ruine totale. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit dans *Breiz Santél*, bien que l'on ait vu certains cas où les défauts inhérents à la plupart des Administrations (lenteur, routine, changements trop fréquents de responsables, certains gaspillages, même, etc.) ont desservi beaucoup plus que servi des monuments dits historiques, il ne faut pas en règle géné-

beaucoup à désirer, et le toit n'est pas en bien bon état. C'est pourtant là un pur joyau du style flamboyant. Parfaitement datée, elle fut édifiée en 1488 par Philippe Beaumanoir, et je la considère personnellement comme le chef-d'œuvre du vieux maître morlaisien. Saint-Nicolas est située à quelques centaines de mètres de la route, au fond d'un chemin creux et au bord de la petite rivière le Yar. J'y suis allé le 17 mai 1958 au matin. Elle était ouverte et j'ai été stupéfait de l'état de délabrement et du désordre qui y règnent ; de là aussi, on peut tout emporter ; d'ailleurs les vitraux du beau chevet à noues multiples sont brisées et les enfants y pénètrent.

En sortant, j'ai rencontré une femme qui passait et lui ai posé quelques questions. Des garnements sont entrés voici un certain temps et ont brisé des statues anciennes. Comme je lui demandais si la chapelle était constamment ouverte, elle m'a répondu d'abord que non : une de ses voisines en aurait la clef et la fermerait le soir. Pressée de questions plus précises, elle me dit que du moins elle le croyait. D'ailleurs, étant donné l'isolement de la chapelle, on peut y voler en plein jour tout ce qu'il est possible d'emporter.

Cette question de gardiennage des monuments isolés, et plus particulièrement des chapelles contenant des objets et statues de grande valeur, pose un problème difficile à résoudre. On ne peut évidemment pas rémunérer un gardien qui y reste à demeure ; d'un autre côté, on ne peut pas obliger le visiteur qui s'y présente en dehors de la saison touristique à faire une marche à pied assez longue dans de mauvais chemins pour aller chercher le gardien qui, si cela se trouve — cela m'est arrivé mainte fois — est absent pour un motif quelconque. Il faudrait trouver cependant une solution acceptable pour tous. Laisser l'édifice ouvert est un pis-aller regrettable,

rale accuser les « Beaux-Arts » de ce à quoi ils ne peuvent à peu près rien, les monuments étant presque toujours propriété des collectivités locales, auxquelles ils appartiennent de décider et de subventionner au moins une part des travaux, auxquels le service des Monuments Historiques donne la garantie technique et artistique de sa surveillance. On peut même citer des cas où les *Beaux-Arts*, malgré le zèle de certains architectes, se sont heurtés à l'hostilité de communes, celles-ci allant même jusqu'à refuser les subventions proposées par le département.

en raison des vols ou des déprédations qui peuvent s'y commettre (1).

L'abbaye cistercienne du *Relecq*, en Léon, a conservé son ancienne abbatale, réduite maintenant au rang de simple chapelle. J'ai pu, en la visitant en mai dernier, voir que son entretien laisse beaucoup à désirer. Elle est très endommagée par l'humidité ; des mesures d'entretien sont à y prendre d'urgence. Il ne reste plus des bâtiments conventuels que quelques rares vestiges, mais ceux-ci sont tellement délaissés et envahis par végétation qu'ils ne tarderont pas à disparaître. Il en coûterait pourtant peu d'en assurer la conservation. Nous n'avons plus tellement, surtout en Bretagne, de vestiges

(1) Que peut-on faire, en effet, pour diminuer ou supprimer le pillage scandaleux qui dévaste actuellement nos chapelles ? Bien que théoriquement puni par la Loi, puisque le mobilier des chapelles a un propriétaire, la commune, en général, au préjudice de laquelle tout enlèvement est un vol assez peu reluisant, ce pillage est en passe de devenir monnaie courante. Il y a donc là une question importante, mais à laquelle un minimum de soins et de précautions peut apporter des solutions acceptables.

D'abord, chaque fois que cela sera possible, les objets susceptibles d'être enlevés doivent être *solidement fixés*.

Ensuite, quand cette fixation se révélera impossible, ou inefficace (étant donné par exemple l'isolement de la chapelle, laissant toute tranquillité au voleur pour effectuer le descellement, la rupture des attaches, etc.), ne pas hésiter, malgré la tristesse qu'il y a à devoir en venir là, à fermer les portes à clef et à barricader les autres issues accessibles de l'extérieur. La clef, comme c'est d'ailleurs la coutume, peut être confiée au fermier le plus voisin, et si celui-ci le peut, (il ne le peut pas facilement, en général) il serait préférable qu'il accompagne le visiteur, ou le fasse accompagner au moins par un enfant. Évidemment, au moins pour les chapelles les plus fréquentées, et en été surtout, le mieux serait un gardien sur place, ce qui d'ailleurs se rencontre. Les « pourboires » des touristes peuvent être pour lui une aide, que paroisse ou municipalité pourraient éventuellement compléter un peu. Le système de l'entrée payante, qui se rencontre parfois, est un peu choquant, étant donnée la sainteté du lieu. (De même aussi, car elle évoque trop le « musée », l'interdiction de prendre des photographies, que rien ne justifie, et qui, heureusement, est plus rare).

Enfin, tout un jeu d'autres mesures, faciles à appliquer parfois (en attendant une répression légale plus énergique du pillage, et une surveillance des revendeurs : on surveille bien de très près les simples chiffonniers) pourraient diminuer les déprédations ou rendre plus facile de retrouver les objets volés : signature du visiteur sur un registre quand il prend la clef, inventaire très précis, avec photos, de chaque chapelle, et inspection fréquente de celles-ci par le gardien ou son recteur, etc.

monastiques, pour nous permettre de les laisser ainsi s'effriter un peu plus chaque jour.

Saint-Gonéry en *Plougrescant* est une belle chapelle célèbre à tous points de vue : architecture, fresques, mobilier, chaire à prêcher extérieure, pèlerinage. Cependant j'y ai constaté en septembre 1957 que la chapelle latérale Nord prenait l'eau. Une grande humidité y règne, très nocive à son entretien et à la conservation de son mobilier. La gardienne habite en face : on pourrait lui demander de l'aérer tout l'été. On peut faire payer un droit d'entrée suffisant pour la rémunérer, cette chapelle connue étant très visitée.

Le même jour, j'ai constaté que la belle chaire à prêcher extérieure de *Pleubian* était devenue un dépôt d'immondices. J'en ai nettoyé l'intérieur comme j'ai pu. Les enfants y jouent, risquant d'en endommager les remarquables sculptures du XV^e siècle. Ne pourrait-on pas l'entourer, à une distance suffisante pour qu'on puisse la photographier, d'une grille pour la protéger et interdire aux enfants d'y jouer ? (1).

En passant à *Péder nec*, au pied du Menez-Bré, le 14 mai 1958, j'ai vu ce spectacle absolument effarant : à côté d'un calvaire qui s'élève dans un renfoncement en bordure de la route venant de la gare de *Belle-Isle-Bégard*, une belle pancarte toute neuve porte cette inscription : Dépôt d'immondices ; lesquels s'accumulent en effet derrière la croix. La place manque-t-elle tellement à *Péder nec*, dans cette vaste commune rurale, pour que la municipalité n'ait pu trouver un autre emplacement moins indécent comme dépôt d'ordures ? *Le fait se passe de tout commentaire : il traduit un état d'esprit profondément affligeant. Se rend-on compte dans le pays de la mauvaise impression qu'un tel fait laisse au visiteur de passage ?*

A côté de ces lamentables tableaux, des réalisations concrètes sont à signaler. C'est ainsi que l'*Association des Amis de l'Art Sacré* de Saint-Brieuc a fait réparer la chapelle *Saint-Hervé* du Menez-Bré en *Péder nec*, où Anatole Le Braz évoque la pittoresque figure de Tadic-Coz venant y célébrer à minuit

(1) On souhaiterait une éducation rendant cette interdiction inutile !

« l'ofern-drantel », et que, en septembre 1957, elle faisait effectuer des travaux de réfection à la toiture de la chapelle de *Penvern-Citeaux*, en *Trébeurden*, qui en avait le plus urgent besoin.

... Quant aux ruines féodales, là aussi il y a fort à faire pour les conserver. J'ai déjà traité ce sujet dans une chronique parue avant la guerre dans les « Pierres de France » et intitulée « Sauvons les vestiges de notre architecture médiévale ».

... Il y a aussi la question de la conservation des manoirs bretons, sur lesquels je reviendrai ultérieurement. Ces petits monuments, dont les tourelles aux toits en poivrières égaient la campagne environnante, accompagnés de leurs curieux colombiers, doivent également être protégés et conservés.

Notre patrimoine architectural, je l'ai souvent dit, n'est pas constitué uniquement par quelques grandes cathédrales et un petit nombre de grands châteaux — souvent généralement trop restaurés — comme le prétendait Viollet Le Duc, mais par l'ensemble de tous ces humbles monuments répandus dans nos campagnes ou dans les petites bourgades de France, et que nous avons le *devoir impérieux* d'entretenir pour les transmettre à la postérité.

Pierre BARBIER,

Extrait de : « *La Détresse des Chapelles
et des Ruines féodales de Bretagne* » 29 juin 1958.

**Sur qui peuvent compter les défenseurs de nos monuments,
de nos trésors d'art, de nos sites ?**

I. La Sauvegarde de l'Art Français

Son but.

Fondé en 1921 par le Duc de Trévise (qui mourut après la dernière guerre), et reconnue d'utilité publique par décret du 25 novembre 1925, la « Sauvegarde de l'Art Français » a pour but, aux termes de ses statuts, « de sauvegarder les richesses d'art de la France, de favoriser leur remise en valeur et de les protéger contre le délabrement, le démembrement, ou la vente à l'étranger ».

Ses résultats.

Quatre ans après la fondation de la *Sauvegarde*, son président parcourut les Etats-Unis de ville en ville, en une série de conférences sur les trésors d'art du territoire français qui déterminèrent la création de douze comités américains, qui, avec un admirable désintéressement, adoptèrent chacun une région de France, apportant ainsi à la protection de nos monuments près d'un million (1925) de francs. En 1927 et 28, en particulier, la générosité de Mme Edmond Baylies, de New-York, qui permit à l'association de sauver le Prieuré de Saint-Cosmes-les-Tours, qui fut classé Monument Historique. Bombardé en 1944, et restauré par le département (auquel la *Sauvegarde* en a fait don en 1950), le Prieuré abrite aujourd'hui un centre actif et très visité : « le Centre d'Etudes Ronsard ». Les 213.000 fr. offerts par le Comité de Boston en 1926 permirent de sauver les remparts médiévaux de la petite ville de Larressingle (Gers), à l'entretien desquels furent encore affectés 600 dollars en 1938 à la suite de la mission du comte de Noue. De même, les dons recueillis par Mme W. V. Cotchett, présidente-fondatrice du Comité Américain de Paris, et l'action conjuguée de la *Sauvegarde* et des Monuments Historiques, ont permis de sauver la maison renaissance qui abrite aujourd'hui le remarquable musée d'art bourguignon de Châtillon-sur-Seine. Dans le seul domaine des monuments religieux, on peut citer à l'actif de la *Sauvegarde* des interventions efficaces pour les églises d'Azérables, Saint-Maurice et La Saunière, dans la Creuse, la très rare chapelle gothique cimétériale de Terre-Basse, à Ville-sous-Anjou (Isère), le fameux Aître Saint-Maclou, à Rouen (aide du Comité de San Francisco), N.-D. de Chemillé (M.-et-L.), les églises de Foulanges, Rousseloy et Cauffry (Oise), ou l'église gothique de Brie-Comte-Robert, dont Mme Sherrill (née Gibbs, de New-York) finança les travaux, se bornant à demander en échange qu'une messe y soit dite tous les 30 mai à la mémoire des soldats américains morts pour la France. Depuis la guerre, la *Sauvegarde* est également intervenue dans les restaurations de l'abbaye cistercienne de Clermont (Mayenne), de l'abbaye bénédictine du Bec-Hellouin (Eure), des églises des Ecrennes et de Saint-Martin du Boschet (S.-et-M.), de Chevreuse, près

Paris, de Maisonnisse, la Chapelle-Taillefer, Pontarion (Creuse), Dannempine (Yonne), etc. Parallèlement, l'Association introduisait plus de 500 demandes de classement de monuments historiques, ou patronnait des sous-comités très actifs, comme les « *Amis de l'Abbaye Notre-Dame de Jouarre* » en Seine-et-Marne), les « *Amis de l'Eglise de Sainte-Matrone* » (Gers), où le Comité de Bressuire (Deux-Sèvres).

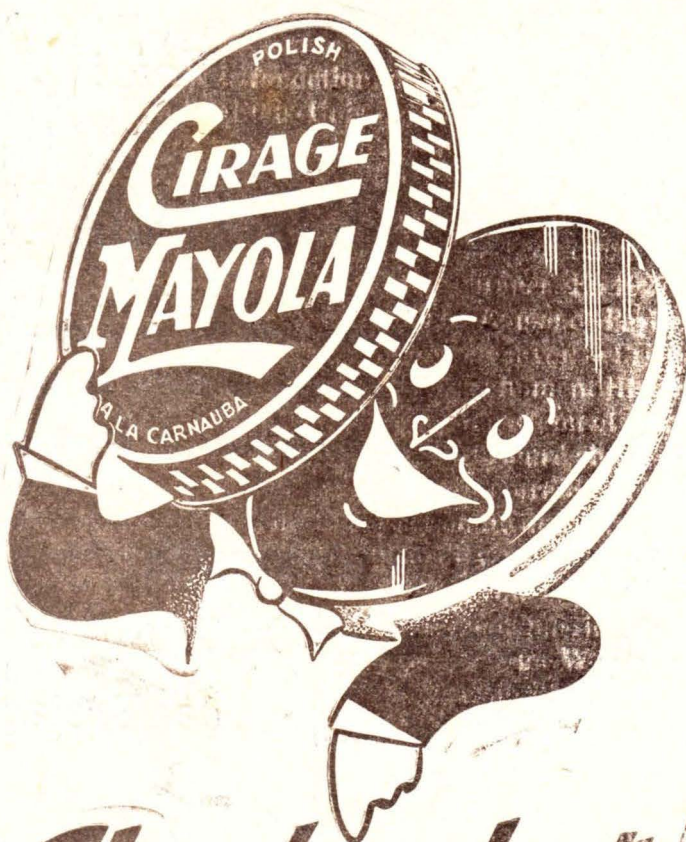
Depuis ses débuts, également, la *Sauvegarde* lutta contre le pillage de nos richesses nationales, notamment en acquérant des œuvres d'art dispersées, convoitées par des antiquaires, et en en faisant don à des musées. C'est par elle que l'admirable tombeau à gisant de Troilus de Mondragon fut offert au Musée de Quimper, les statues d'apôtres (qu'enlevait un antiquaire) de Saint-Pierre-du-Châtel portées au Musée de Rouen, une fort belle arcature romane donnée au Musée des « Antiquaires de l'Ouest », à Poitiers.

D'innombrables démarches, la publication d'un bulletin, d'articles dans la presse, l'édition de tracts, de cartes postales, de vignettes, ont complété cette action, qui poursuit toujours son essor. Aujourd'hui encore la *Sauvegarde* lance un pressant appel tant aux amis innombrables et dispersés des monuments anciens qu'à toutes les collectivités, notamment les « sociétés savantes », groupements touristiques, mouvements culturels de tous ordres, pour que soient enrayé le vandalisme, les spéculations, la négligence, qui sont en train de gâcher irrémédiablement notre patrimoine nationale. Elle signale de nouveaux cas d'urgence. Pour nous limiter aux monuments religieux, citons seulement l'abbaye cistercienne de Morimont, le prieuré d'Availles (Vienne), qui tombent en ruines, ou l'ensemble de la chapelle et du site de Sainte-Barbe du Faouët (Morbihan), en bon état, mais que risque d'abîmer plus terriblement que toutes les intempéries le projet d'érection à proximité immédiate de l'hôpital psychiatrique dont nous avons parlé dans les numéros précédents.

Que faire pour aider à cette œuvre ?

La *Sauvegarde de l'Art Français* demande de lui signaler les cas d'urgence dont chacun de nous peut être témoin, et,

(suite couverture 3)



Quel éclat!

Perdu Vannes, rue du Commerce, 1^{er} Février, serviette
porte-documents. (G. Verdeau-Arradon)

118
ATTENTION...

Voici

“LES LOUPS DE COATMENEZ”

Toute la jeunesse Bretonne doit lire le merveilleux roman (abondamment illustré) de Gilles Le Desnay, qui vient de paraître aux éditions du Coelbren.

La lutte pour la possession
du Trésor et de la Couronne
de Bretagne



La lutte pour l'âme Bretonne



Adressez vos commandes à J-M Bouëssel du Bourg,
38 avenue Emile Zola, Paris (XV^e). C. C. P. Paris 14-350-33.

L'exemplaire : **190 frs** fco. Réduction à partir
20 Exemplaires.

(suite de la page 116)

si possible, de joindre la photo. C'est surtout, souligne-t-elle (comme *Breiz Santél*) - vers les monuments ni classés ni inscrits que l'attention doit se tourner. Et l'on ne doit pas perdre de vue qu'une simple petite « mise hors d'eau », une réparation de fortune, au besoin, peut *sauver* un édifice. Chacun de nous peut, et doit, tout mettre en œuvre pour aider à préserver, pendant qu'il en est temps encore, l'héritage d'une civilisation que le monde nouveau est en train de dilapider.

La Sauvegarde de l'Art Français, 12, avenue du Maine, Paris (XIV^e).
Présidente: Marquise de Maillé; Vice-présidents: MM. Marcel Aubert, Membre de l'Institut et Henry Puget, Conseiller d'Etat; Secrétaire: M. Jean Hubert, Professeur à l'Ecole des Chartes; Trésorier: Comte Ph. de Cossé-Brissac.

Le Mouvement pour la Protection des Monuments Religieux Bretons a perdu depuis quelques semaines plusieurs de ses meilleurs amis.

De brèves maladies ont emporté successivement le Marquis de Kernier, fidèle « membre honoraire » de notre association depuis ses débuts, et le Dr Guidon, de Dinan, au moment où entreprenait la restauration de l'une des plus curieuses croix de Bretagne, que nous essaierons de faire réparer en souvenir de lui.

Notre dévouée collaboratrice Mme Armelle Wilthew-Bourgoin a perdu sa tante, Mlle Anna Le Leuxhe, du Faouët. Amie sincère de *Breiz-Santél*, Mlle Le Leuxhe a toujours appuyé de son mieux notre action, spécialement en faveur du site menacé de Sainte-Barbe du Faouët, mettant même une vitrine à notre disposition pour y exposer nos documents sur la question. Et malgré ses 76 ans et sa maladie de cœur, elle avait courageusement supporté, au soir du 13 Décembre, les menaces que l'on avait envoyé certains éléments lui hurler devant chez elle en faveur du terrain que nous déclarons innacceptable pour des bâtisses modernes.

Enfin, le Colonel Yves Le Vaignan de Kérangat, Secrétaire de l'Association Bretonne et membre de notre comité finistérien, a eu la douleur de perdre son épouse.

Les lecteurs de *Breiz-Santél* n'oublieront pas dans leurs prières ces bienfaiteurs de notre œuvre.

POUR PARAÎTRE EN AVRIL 1959 :

R. COUFFON et A. LE BARS

Répertoire des Églises et Chapelles du Diocèse de Quimper et Léon

L'on sait combien le diocèse de Quimper et Léon est riche en édifices religieux et en objets mobiliers ; mais, jusqu'ici, leur inventaire n'avait pas été fait de façon systématique et complète. C'est pour combler cette lacune qu'à la demande de S. E. Mgr Fauvel, M.M. Couffon et Le Bars, dont on connaît les nombreux travaux sur l'Art breton, ont établi ce répertoire dans le but désintéressé de faire connaître au clergé et aux communes les trésors dont ils ont la garde et de permettre aux érudits d'y trouver rapidement les éléments pouvant concerner leurs études. Cet ouvrage est notamment du plus grand intérêt pour les historiens de l'Art, puisque, par leur position entre la Manche et l'Atlantique, la Cornouaille et le Léon ont été au cours des siècles plus perméables que tous autres aux influences extérieures les plus diverses.

L'ouvrage comprend, une introduction, une bibliographie sommaire des principaux ouvrages consacrés au sujet, le répertoire (notices, commune par commune, sur les chapelles existantes ou disparues) enfin onze tables donnant la liste des saints honorés dans le diocèse, la chronologie des monuments, le mobilier classé, les maîtres d'œuvres, les brodeurs, fondeurs de cloches, horlogers, orfèvres, peintres, menuisiers et sculpteurs, organistes et artistes divers.

Un volume d'environ 550 pages. Prix : 1.800 fr., port en plus 200^{fr.}

L'Association diocésaine de QUIMPER

centralisera ces commandes

C. C. P. 394-28 Nantes

Association diocésaine de Quimper et du Léon. Evêché Quimper (Finistère).

Vannes. — Imp. GALLES.

Le Directeur-Gérant : G. VERDEAU.